Compte rendu réunion
Séance du 19 octobre 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 12/10/2015)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.
Affichage porte de la Mairie le 12/10/2015

Présents : MM. GUILLAUME Alain - ANDRE Philippe - BAUD Thérèse - LE MAINTEC Christophe – THOMé Valérie - SAGUET Emmanuelle – COJEAN François –OLLITRAULT Michelle - SHEWARD Sandra - CHEREL Nolwen - GLOUX Ingrid – Daniel PETIOT

Absent excusé : MORIN Daniel a donné procuration à GUILLAUME Alain
LE CLEZIO Valérie a donné procuration à GLOUX Ingrid
NOGUES Loïc

Secrétaire de séance : SAGUET Emmanuelle

1/ Intervention de la Mission Locale

Mr Alexis BOSCHER fait une présentation aux élus de la mission locale, il rappelle qu'il s'agit d'une association de loi 1901. Il existe 17 centres de mission locale en Bretagne, le siège est à Pontivy. Une antenne a été créée en 1993 à Loudéac. L'objectif de la mission locale est d'encadrer les jeunes âgés entre16 et 25 ans sortis du système scolaire. La mission locale accueille, informe, oriente, accompagne les jeunes dans leur projet d'insertion professionnelle (emploi, formation, logement, santé ...).
20 jeunes de la commune ont été reçues à la Mission Locale en 2015.

2/ Assainissement :

A/ examen des offres de prêt

Propositions pour un prêt 50 000 € - Réseaux assainissement

Offres	**durée**	**Crédit agricole**	**Crédit mutuel**	**Caisse épargne**
Taux fixe Echéances constantes	**20 ans**	**2.48%** Total des intérêts : 13 572.56 € Echéance **trimestrielle**:794.66 €	**2.14 %** Total des intérêts : 11 592.80 € Echéance **trimestrielle** 769.91 €	**2.91 %** Total des intérêts : 16 130.15 € Echéance **trimestrielle** 826.63 €

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de retenir l'offre faite le Crédit Mutuel de Bretagne

B/ tarifs 2016

Au vu de ce nouveau prêt qui finance partiellement les investissements réalisés, le lotissement « les terrasses de la Chouette Chevêche »en particulier, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la révision de la redevance pour 2016 qui se décompose par une part abonnement et une part consommation au m3, sur la facture eau potable.

Base de calcul : Volume de 22000 m3 et 346 abonnés

Evolution des tarifs

	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**Proposition 2016**	**Recettes totales**
Abonnement semestriel	23 €	24.70 €	24.70 €	25.20 €	**+ 1.5 €** **Soit 26.70 €**	**+ 1038 €**
Consommation au m3	0.87 €	0.93 €	0.93 €	0.95 €	**+ 0.09 €** **Soit 1.04 €**	**+ 1980 €**

Ex : Pour un ménage avec une consommation de 130 m3

	2015	Proposition 2016	Variation
Abonnement	50.40 €	53.40 €	
Coût conso annuel au m3	123.50 €	135.20 €	
Total pour l'année	173.90 €	188.60 €	+ 14.70 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs 2016 de la façon suivante :

Redevance s'appliquant au m3 : 1.04 € / m3
Redevance d'abonnement semestriel : 26.70 €

3/ Recrutement : présentation du dispositif CAE
Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Le recrutement d'un CAE se fait en collaboration avec Pôle Emploi : identification du besoin, publicité de l'offre, proposition de candidats et constitution du dossier Administratif.
Le contrat porte sur un emploi d'une durée de 20 h hebdo. L'Etat verse une aide financière liée à cette insertion professionnelle, entre 70% et 90% du SMIC horaire brut. Durée du contrat : 1 an renouvelable 1 fois.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer le recrutement d'un CAE pour un poste de 24 h hebdo (annualisé) d'agent d'entretien ayant pour mission l'entretien des bâtiments communaux : école, mairie, communs locatifs, WC publics, restaurant scolaire.

CDG – Comité paritaire (Ratios 2015)

Suite à l'avis favorable rendu par le Comité Technique Départemental le 22 septembre 2015 relatif à la détermination des ratios d'avancement de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'avancement des grades :
Technicien principal 2eme classe : ratio 100 %
Adjoint technique 1ere classe : ratio 100 %

4/ Patrimoine immobilier : estimation des Domaines

Monsieur Le Maire informe l'assemblée des avis domaniaux sollicités avec une marge de + ou – 10%.

A/ **Logement de la Gare :** estimation de 85 000 €
Pavillon Ste Emerentienne : T3 de 75 m² Estimation de 55 000 €
Les locataires de ces logements ont sollicité l'achat de leurs logements.

Mr et Mme BASQUAISE pour le logement 18 bis, Rue de la Gare, immeuble construit sur deux niveaux, surface habitable de 140 m² + 2 garages + cour à borner attenante d'environ 80 m²
Proposition de vente à Mr et Mme BASQUAISE pour la somme de 89 000 € net vendeur.

Mme MARTEIL Stéphanie pour le pavillon N°5 de la résidence Ste Emerentienne, T3 de 75 m² habitable, cellier et jardinet attenant et jouissance d'une place de parking voisin : proposition de vente à Mme MARTEIL pour la somme de 58 000 € net vendeur.

Mr WATTU Richard pour le pavillon N°4 de la résidence Ste Emerentienne, T3 de 75 m² habitable, cellier et jardinet attenant et jouissance d'une place de parking voisin : proposition de vente à Mr WATTU pour la somme de 58 000 € net vendeur.

La commune prend à sa charge les frais de bornage éventuels et les diagnostics obligatoires.
A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte d'engager ces propositions de vente sous réserves d'acceptation des banques des éventuels acquéreurs.

B/ Bâtiment commercial, place du Champ de Foire « l'Excalibur » : Mme PATASSE viendra lors d'un prochain conseil présenter son projet. Estimation des domaines : 36 000 €

C/ Petite longère, rue de Bellevue, ancien presbytère : ce bâtiment de 50 m² étant libre de tout locataire, la mise en vente se fera au plus offrant par remise des plis sous enveloppe cachetée. Estimation des domaines et mise en vente au prix de 30 000 €.

Avant la vente de ces bâtiments, les études diagnostics et bornage seront nécessaires. L'assemblée autorise Mr Le Maire à engager les démarches nécessaires.

5/ AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) PRESENTE EN COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI) DU 13 OCOTBRE 2015

Par courrier en date du 13 octobre 2015, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor nous a informés qu'il a réuni les membres de la commission départementale de coopération intercommunale pour leur présenter le projet de schéma proposé dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Ce schéma comporte deux sous-parties.

La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre.

Le projet de schéma devant être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées, Monsieur le Préfet m'invite à vous le soumettre pour délibération afin que nous puissions nous prononcer sur les propositions qui concernent la commune.

Précision est apportée par Monsieur le Maire aux membres du Conseil municipal sur les principes qui ont guidé l'écriture du schéma départemental de coopération intercommunale, à savoir:

- Le schéma doit être consensuel, c'est-à-dire avoir l'assentiment de la CDCI et de la majorité des communes et des EPCI consultés. En cas de propositions non convergentes, le Préfet sera amené à trancher.
- Le schéma doit être raisonnablement ambitieux - objectif affiché : proposer un schéma pour le long terme avec des territoires regroupés autour de bassins de vie cohérents et solidaires
- Le schéma passe par des fusions de blocs de territoires actuels et non par leur démembrement. Le rattachement de communes à un autre bloc intercommunal n'est cependant pas exclu.
- L'écriture du schéma s'appuie sur des documents existants : cartes des pays, SCOT, bassins de vie avec la notion domicile-travail.
- L'écriture du schéma se fonde sur des territoires solidaires au plan démographique et financier
- Toutes les communautés devront, à l'issue de la mise en œuvre du schéma, comporter au moins 15000 habitants

Monsieur Le Maire rappelle que :

Sans attendre la proposition de schéma qui vous est soumise au cours de cette séance, les communautés de communes CIDERAL, HARDOUINAIS-MENE et MENE ont décidé de travailler à une étude de rapprochement dès janvier 2015.

Partant d'un certains nombres de constats (*enjeux d'avenir, projets de développement, seuils critiques pour l'exercice des compétences…*), un premier travail d'échange et de concertation a été engagé de janvier à septembre 2015 au travers des réunions du comité de suivi, du comité de pilotage (élargi aux Maires) et de l'assemblée plénière (élus communautaires et municipaux).

Ces réunions ont permis d'informer et de s'accorder (ou de s'interroger) successivement sur les questions d'exercice et d'harmonisation des compétences, de gouvernance communautaire (représentation des communes, organisation de la communauté…), de personnels et d'analyser les conséquences fiscales et financières du regroupement.

Les premières bases du projet de territoire de la future intercommunalité se fonderaient notamment sur les ambitions de :

- **Regrouper nos territoires et nos forces pour poursuivre le développement du Centre Bretagne**
- **Renforcer notre attractivité résidentielle et économique et notre notoriété pour changer l'image du territoire**
- **Ré-inventer les coopérations et solidarités au sein de nos espaces de vie**

AU REGARD DES MOTIVATIONS du «pourquoi fusionner ensemble ? » rappelées dans l'étude de rapprochement :

« Parce que collectivement nous n'aurons pas les ressources ou les moyens humains ou matériels suffisants pour exercer certaines compétences qui vont nous être transférées par la loi (économies d'échelle…)

Parce que certaines compétences s'adossent à des seuils de population a minima de 30 000 habitants (urbanisme, politique du logement, aides à la pierre, PLUI, PLH, SCOT…)

Parce que nous préférons AGIR plutôt que SUBIR pour que demain nos concitoyens puissent continuer à vivre et travailler en Centre-Bretagne

Parce que les caractéristiques socio-démographiques des 3 entités sont très proches

Parce que les 3 territoires intercommunaux sont fondamentalement structurés par l'importance et par la vitalité de notre agriculture et de notre système agri-alimentaire

Parce que nous voulons préserver notre identité rurale et avoir une capacité réelle à peser dans les débats départementaux, régionaux voire nationaux et à défendre efficacement les intérêts du territoire (conférence territoriale, SAGE …)

Parce que nous réaffirmons notre attachement à des modes de vie solidaires et à une organisation de proximité (services, santé, mobilité…)

Parce que chacun des 3 territoires intercommunaux se donne pour ambition d'apporter quelque chose à l'autre (parcs d'activités, énergies renouvelables, situation privilégiée par rapport aux axes ingénierie…)

Parce que nous sommes fiscalement compatibles et que nos budgets et nos marges d'autofinancement nous imposent de faire mieux avec moins

Parce que nous avons l'habitude de travailler ensemble

- Au sein du Pays du Centre Bretagne depuis 20 ans

- Au sein de la Maison de l'entreprise et de la formation professionnelle

Parce que nous pourrons envisager à l'avenir de nouvelles formes d'organisation territoriale qui apporteront des ressources complémentaires pour développer les services à la population et aux entreprises.

Parce que demain on pourrait nous imposer des « compétences sociales … »

CONSIDERANT la volonté unanime des trois intercommunalités de travailler à une recomposition territoriale dont le périmètre géographique s'appuierait sur celui du pays du Centre Bretagne

VU la carte de recomposition des territoires intercommunaux proposée par Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, qui pour notre secteur géographique regrouperait au 1er janvier 2017, les communautés de communes Hardouinais-Mené, CIDERAL avec intégration de la commune nouvelle de Le Mené (CC du Mené) et des communes de Mûr-de-Bretagne et de Saint-Connec

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- DONNE un avis favorable à la proposition de schéma tel que proposé par Monsieur le Préfet, à savoir le regroupement des communautés de communes Hardouinais-Mené, CIDERAL avec intégration de la commune nouvelle de Le Mené (CC du Mené jusqu'au 31 décembre 2015) et sous réserve de l'accord de ces dernières, les communes de Mûr-de-Bretagne et de Saint-Connec.

- PRECISE qu'il laisse à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, latitude de modifier à la marge sa proposition de schéma - par adjonction de quelques communes limitrophes - si cette proposition était formulée et acceptée de manière consensuelle.

- PRECISE qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor et pour information à la communauté de communes CIDERAL

6/ CIDERAL : Commission habitat et urbanisme

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CIDERAL

Vu le Code de la construction et de l'habitation et, notamment les articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants, portant sur la procédure de validation du PLH,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CIDERAL en date du 22 septembre 2015 arrêtant le Programme Local de l'Habitat,

Considérant que le projet de PLH doit être transmis aux communes, qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis,

Considérant que le projet de PLH a été élaboré en concertation étroite avec les communes, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés, à l'occasion de plusieurs réunions de travail et de pilotage.

Monsieur Le Maire rappelle qu'un premier PLH a été approuvé en janvier 2008 traduisant la forte volonté des élus de mener une politique dynamique et volontaire en matière de production diversifiée de logements couvrant la période 2008-2013 et prolongé de 2 ans. Celui-ci a permis à la CIDERAL de structurer une politique de l'habitat et de soutenir financièrement et techniquement la mise en œuvre de nombreuses actions. Ces dernières ont permis de répondre aux besoins de la population dans sa diversité et d'accompagner le développement du territoire. Au travers de ce second PLH, il s'agit donc davantage de s'appuyer sur le dispositif mis en place en le faisant évoluer pour tenir compte d'un contexte qui a changé (difficultés économiques nationales et locales, répercussions sur le marché immobilier, possibilités pour les ménages à investir dans un logement, capacité financière des collectivités et de leurs partenaires…).
Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'action en matière d'habitat qui se décline à l'échelle des communes membres de la CIDERAL pour la période 2016 – 2021.

Le PLH se compose :

- d'un diagnostic de la situation du logement,
- d'un document d'orientations,
- d'un programme d'actions détaillé qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs.

A l'appui des éléments clés du diagnostic, la politique de l'habitat de la CIDERAL s'articulerait autour de quatre orientations stratégiques :

- conforter l'attractivité résidentielle de la CIDERAL à partir d'une offre de logements (terrains, produits d'accession à la propriété, locatifs) abordable et de qualité.
- Intensifier les efforts de valorisation et de requalification du parc existant.
- Compléter l'offre de logements et d'hébergement pour répondre aux besoins spécifiques (personnes âgées et handicapées, démunis, jeunes, gens du voyage…).
- Informer et accompagner les élus et les particuliers et prendre en compte l'évolution du cadre législatif.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis sur le Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2015. Ce programme, défini pour une période de 6 ans de 2016 à 2021, est un outil d'anticipation et de programmation d'actions. Il permet d'articuler, dans le cadre du territoire intercommunal les politiques d'aménagement et d'habitat. Ces orientations et le programme d'actions visent à répondre aux besoins en logement sur l'ensemble des communes de la CIDERAL, de façon diversifiée et équilibrée.

La partie financière du PLH sera à la charge exclusive de la CIDERAL pour ce qui est de sa compétence et de ce qui entre dans le budget défini dans le programme d'actions.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Emet un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat de la CIDERAL,
- Autorise Monsieur Le Maire à transmettre cet avis à la Communauté de Communes dans les meilleurs délais.

7/ Contrat de territoire :

Monsieur Le Maire présente le dispositif contrat de territoire.

Le Conseil Départemental verse l'enveloppe financière à la CIDERAL qui se charge d'identifier les projets potentiellement éligibles au contrat départemental de territoire en fonction des priorités fixées par la CIDERAL dans son projet de territoire.
La Municipalité devra se prononcer sur ses choix d'investissements éligibles avant le 31/12.

8/ Tarifs 2016 – location salle des fêtes

* Emprunt de matériel : tables, bancs, barrières…
.
Le matériel sera à retirer moyennant le dépôt d'une caution de 300 € et à ramener par le particulier ou l'association aux heures définies (lundi et vendredi 13h30).

* Tarifs 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants :

9/ Questions diverses

*** Dalles pour installation des abris-touche au terrain de foot :**
deux devis ont été sollicités
KUTLU, St Caradec : 2010 € TTC
SEB, St Thélo : 3 139 € TTC

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de retenir l'offre faite par l'entreprise KUTLU.

*** Foyer des jeunes** : discussion en cours suite aux débordements du mois passé. Il est rappelé aux jeunes l'interdiction de rester dormir dans le local.

*** Information débit de boissons** : mutation de la licence IV de Mme MASSE

*** Cercle Celtique Mûr de Bretagne – la Ronde :**
Chaque année, la Municipalité de St Caradec, remet un prix aux meilleurs jeunes sonneurs, un panier garni d'une valeur de 80 € sera confectionné et réalisé par le VIVECO. Le concours aura lieu le 15 novembre prochain.

*** Cercle celtique de St Caradec :**
L'assemblée générale s'est tenue ce samedi, le bilan de la saison est positif. Les danseurs répondent favorablement à la demande de Mr Le Maire de faire leur représentation pour les habitants de la commune. Il est proposé de retenir le vendredi 8 janvier en soirée lors de la cérémonie des vœux du Maire.